

Tarifs applicables au 01/12/2020

## TRANSACTION – VENTE (de biens entre particuliers)

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
De 0 à 100 000 €	10 % avec un minimum de 3 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	9 %
De 150 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 350 000 €	5.5 %
De 350 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 8 € TTC / m<sup>2</sup>  
 Honoraires à la charge du locataire : 8 € TTC / m<sup>2</sup>

- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Honoraires à la charge du bailleur : 3 € TTC / m<sup>2</sup>  
 Honoraires à la charge du locataire : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 9 % TTC sur les sommes encaissées  
 Garantie Loyers impayés : 2.5 % TTC des loyers encaissés  
 Aide à la déclaration de revenus fonciers : 60 € TTC

## TRANSACTION – VENTE (Fonds de Commerces et Entreprises)

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
De 0 à 100 000 €	10 % avec un minimum de 3 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	9 %
De 150 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
Supérieur à 500 001 €	5 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. **Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

## GESTION LOCATIVE (Locaux Professionnels)

Honoraires : 9 % TTC sur les sommes encaissées  
Garantie Loyers impayés : 2.5 % TTC des loyers encaissés  
Aide à la déclaration de revenus fonciers : 60 € TTC

